

Procès-verbal **du conseil municipal du 15 novembre 2022**

PRESENTS : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - DECOMBLE Aurore - MONIN Eric – DI MASULLO Vincenza - GRISARD Benoît - TUAL Hélène - VACHET Nadine - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie

ABSENTS EXCUSES : AZNAG Rachid - BRAEMS Patrice - COLLIN Matthieu - PAJEAN Baptiste

Elue secrétaire : DECOMBLE Aurore

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil peut procéder à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour :

↳ **46-2022 – Demande de subvention au titre du FDEC 2023 – Programme de réfection de voirie**

Rapporteur : Eve Buevoz

Afin d'entretenir la voirie « chemin des Trois Journeaux » en mauvais état, la commune a décidé d'engager sa réfection suite au dépôt d'un permis d'aménager pour trois maisons, ainsi que la construction d'une maison individuelle. La commune souhaite profiter des travaux d'enfouissement des réseaux pour procéder à la réfection de la voirie chemin des Trois Journeaux. Mme le Maire demande au Conseil d'approuver la programmation des travaux de voirie du chemin des Trois Journeaux pour un montant estimé à 29 708 € HT.

M. Carle précise que ces 4 nouvelles constructions imposent à la commune l'obligation d'installer une borne incendie.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

VOTE : 10 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

APPROUVE ce programme de travaux de voirie pour un montant estimé de 29 708 € HT ;

SOLLICITE l'aide financière du Conseil Départemental au titre du FDEC 2023;

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2023.

↳ **47-2022 – Demande de subvention au titre du FDEC 2023 - Réseaux téléphoniques « les Trois Journeaux »**

Rapporteur : Eve Buevoz

Au vu des quatre constructions de maisons individuelles en 2023 au lieudit « les trois Journeaux », la commune a décidé de programmer des travaux d'enfouissement de réseaux secs (électriques, téléphoniques et éclairage public) et d'en profiter pour réaliser de travaux de réfection de voirie.

Mme le Maire demande au Conseil d'approuver ces travaux d'enfouissement de réseaux téléphoniques au lieudit « Trois Journeaux » pour un montant estimé à 16 120 € HT.

Mme le Maire propose de solliciter l'aide financière du Conseil général au titre du « FDEC 2023 ».

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VOTE : 10 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

APPROUVE ce programme de travaux de voirie pour un montant estimé de 16 120 € HT ;

SOLLICITE l'aide financière du Conseil Départemental au titre du FDEC 2023;

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2023.

↳ **48-2022 – Travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité BT « les Trois Journeaux », convention financière avec le SDES**

Rapporteur : Patrick Carle

Il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SDES, auquel il convient d'associer l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication en groupement de commandes avec la commune.

L'opération est située secteur Les Trois Journeaux (linéaire BT de 250 ml).

M. Carle expose au conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement du réseau basse tension (BT) existant sous la maîtrise d'ouvrage du SDES.

Le coût global prévisionnel de l'opération (maîtrise d'œuvre et travaux enfouissement des réseaux de Distribution publique d'Electricité), s'élève à **49 388,66 € TTC**, avec une participation financière

prévisionnelle de la commune s'élevant à **17 421,89 € nets**, le détail des coûts ainsi que les participations financières de chacune des deux parties étant précisés dans l'Annexe Financière Prévisionnelle (AFP) jointe.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- ◆ **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la commune ;
- ◆ **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention financière de cette opération avec le SDES afin de traiter l'enfouissement BT conjointement avec l'enfouissement des réseaux Télécom et éclairage public ;
- ◆ **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'Annexe Financière Prévisionnelle, et à signer tous les autres documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

↳ **49-2022 - Travaux d'enfouissement de réseaux secs et de réfection de voirie - secteur « les Trois Journeaux », Convention de groupement de commandes**

Rapporteur : Patrick Carle

Patrick CARLE, 1er adjoint, rappelle au Conseil le projet de raccordement au réseau d'eau potable et des réseaux secs de nouvelles constructions. Il est proposé pour ce faire de réaliser les travaux de manière coordonnée avec le SDES, de manière à mutualiser les interventions sur le domaine public minimisant les nuisances pour les usagers d'une part, et d'autre part d'optimiser les coûts associés à cette opération.

Il est donc proposé de passer une convention de groupement de commandes pour la passation des marchés de travaux qui fixera les modalités pratiques et financières de ce groupement et sera signée entre les deux parties. La commune de Fréterive y est désignée coordonnateur du groupement et aura la charge du suivi de la procédure de maîtrise d'ouvrage.

Une seule consultation sera engagée par le groupement de commande, qui donnera lieu à la passation d'un marché unique. Après lecture du projet de convention,

Et APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de groupement de commandes annexée à la présente délibération ;

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention et toute pièce nécessaire à son exécution ;

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2023.

↳ **50-2022 – Personnel communal, Avancement de grade au titre de la promotion 2022**

Rapporteur : Eve Buevoz

Considérant les conditions définies dans les lignes directrices de gestion,

Mme le Maire fait part au Conseil de l'avancement de grade d'un agent au titre de la promotion 2022.

C'est pourquoi, Mme le Maire propose :

- la suppression du poste de technicien à temps complet et la création du poste de technicien principal de 2ème classe à temps complet au 1er décembre 2022,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE :

- la suppression du poste de technicien à temps complet et la création du poste de technicien principal de 2ème classe au 1er décembre 2022 ;

DIT que les crédits seront prévus au budget 2023;

MODIFIE ainsi le tableau des emplois.

↳ **51-2022 – Personnel communal, tableau des emplois au 1er/12/2022**

Rapporteur : Eve Buevoz

Mme le Maire présente le tableau des emplois mis à jour au 01/12/2022.

Le secrétaire de séance,

Aurore Decomble



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

Mme le Maire,
Eve Buevoz

